

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ
SAINT-EDMOND-LES-PLAINES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines, le mardi, 7 octobre 2024 à 19 h 30.

PRÉSENCES : Martial Gauthier, maire
Carolle Bouchard, conseillère
Suzie Cantin, conseillère
Tony Paré, conseiller
Marlène Deschesnes, conseillère
Josée Lavoie, conseillère

ABSENCES: Bruno Simard, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Monsieur Jason Fournier, directeur général et greffier-trésorier

ASSISTANCE : 8 personnes

ORDRE DU JOUR

1. MOT DE BIENVENUE

2. ADMINISTRATION

- 2.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2.2. Lecture et adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 septembre 2024 et de la séance extraordinaire du 23 septembre 2024
- 2.3. Approbation des salaires nets pour le mois de septembre 2024
- 2.4. Approbation des comptes du mois septembre 2024

3. RÉOLUTIONS

- 3.1. Fonds participatif rural
- 3.2. Adoption budget régie 2025
- 3.3. Cadastrage avenue Tremblay
- 3.4. Achat église
 - 3.4.1 Achat
 - 3.4.2 Mandater CSM notaires
- 3.5. Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale
- 3.6. Début du service d'avocat avec SBL avocat

4. RÈGLEMENT ET PROJET DE RÈGLEMENT

- 4.1. Politique de prévention et de prise en charge du harcèlement psychologique et de la violence à caractère sexuel en milieu de travail

5. RESSOURCES HUMAINES

- 5.1. Nomination d'une greffière-trésorière adjointe
- 5.2. Remplacement poste de travaux publics

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 6.1

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Système d'égout du camping

8. URBANISME

8.1 Dérogation mineure pour le 554 chemin Principal

9. LOISIRS ET CULTURE

9.1 Demande de commandite du Cercle de fermières

10. AFFAIRE NOUVELLES

10.1

10.2

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. MOT DE BIENVENUE

À 19 h 30, Martial Gauthier, maire, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

Le maire précise qu'en l'absence de débat sur un point inscrit à l'ordre du jour ou si personne ne demande le vote sur celui-ci, la proposition afférente est adoptée à l'unanimité.

2. ADMINISTRATION

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1012-10-24

IL EST PROPOSÉ PAR Marlène Deschesnes,

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines accepte l'ordre du jour tel que présenté.

2.2 Lecture et adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 septembre 2024 et de la séance extraordinaire du 23 septembre 2024

CONSIDÉRANT QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 3 septembre 2024 et de la séance extraordinaire tenue le 23 septembre 2024 ont été transmis à chacun des membres du conseil et que tous reconnaissent en avoir pris connaissance;

1013-10-24

IL EST PROPOSÉ PAR Suzie Cantin,

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 septembre 2024 et de la séance extraordinaire du 23 septembre 2024.

2.3 Approbation des salaires nets pour le mois de septembre 2024

1014-10-24

IL EST PROPOSÉ PAR Josée Lavoie,

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil accepte le dépôt du rapport des salaires nets au montant de 14 598.07\$ pour le mois de septembre 2024.

2.4 Approbation des comptes du mois de septembre 2024

1015-10-24

IL EST PROPOSÉ PAR Josée Lavoie,

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter la liste des comptes à payer de 52 520.83\$ par le fonds général et de 2 047.13\$ par le fonds d'immobilisations pour le mois de septembre 2024.

3. RÉSOLUTIONS

3.1 Fond participatif rural

CONSIDÉRANT QUE le comité embellissement a présenté le rapport final du projet priorisé au printemps;

CONSIDÉRANT QUE le comité a accompli l'ensemble des tâches prévues;

1016-10-24

IL EST PROPOSÉ PAR Suzie Cantin,

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines accepte le rapport final du comité d'embellissement et **d'autoriser** le paiement de 1 500 \$.

3.2 Adoption budget régie 2025

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Edmond-les-Plaines fait partie de l'entente intermunicipale GEANT;

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit transmettre pour adoption son budget, avant le 1^e octobre à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence selon l'article 603 du Code municipal;

1017-10-24

IL EST PROPOSÉ PAR Marlène Deschesnes,

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal de Saint-Edmond-les-Plaines accepte le budget 2025 de la Régie intermunicipale GEANT d'un montant de 2 088 450 \$;

QUE le conseil accepte, par cette résolution, une quote-part 123 184 \$ pour l'année 2025, incluant la sécurité incendie, sécurité civile, contrôle animalier, exploitation du système d'approvisionnement et de distribution de l'eau potable, assainissement des eaux usées, et en urbanisme & environnement.

3.3 Cadastrage avenue Tremblay

CONSIDÉRANT QUE l'avenue Tremblay, située sur le domaine municipal, n'est pas encore cadastrée et que cette opération est nécessaire pour la mise en œuvre de futurs projets;

1018-10-24

IL EST PROPOSÉ PAR Suzie Cantin,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser le cadastrage de l'avenue Tremblay et de mandater Caouette, Thériault & Renaud Inc. pour effectuer le relevé cadastral nécessaire.

3.4 Achat église

3.4.1 Achat

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines a déposé une offre d'achat le 27 août 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique Esprit-Saint des Grande-Rivière Communauté chrétienne de Saint-Edmond-les-Plaines a accepté l'offre d'achat;

1019-10-24

IL EST PROPOSÉ PAR Marlène Deschesnes,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines Procède à l'achat de l'église à la Fabrique Esprit-Saint des Grande-Rivière Communauté chrétienne de Saint-Edmond-les-Plaines au montant de 1\$ plus taxes;

ET que Martial Gauthier, maire, et Jason Fournier, directeur général, soient autorisés à signer les documents d'achat.

3.4.2 Mandater CSM notaires

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire de mandater un notaire pour finaliser la transaction légale et préparer les documents relatifs à l'achat de l'église;

1020-10-24

IL EST PROPOSÉ PAR Marlène Deschesnes,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS

DE mandater le cabinet CSM Notaires pour préparer l'acte de vente, et veiller à la bonne exécution de toutes les démarches juridiques nécessaires à l'acquisition de l'église.

3.5 Programme de soutien à des projets de garde pendant le relâche scolaire et la période estivale.

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale (Programme), qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la

relâche scolaire et la période estivale 2024, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines, selon l'entente signée avec le ministère de dans le cadre du Programme, a bénéficié en 2023-2024 d'une aide financière pour la réalisation d'un projet de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale et doit, dans les 90 jours suivant la fin du projet, transmettre au Ministère une reddition de comptes relative à l'objet et aux modalités établis dans l'entente;

ATTENDU QUE des changements ont eu lieu au sein de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines à l'égard du mandataire délégué du projet autorisé à signer l'entente citée plus haut et dont le nom avait été indiqué dans la résolution transmise au Ministère lors du dépôt de la demande d'aide financière;

1021-10-24

IL EST PROPOSÉ PAR Josée Lavoie,

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser Jason Fournier, directeur général et greffier-trésorier, à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la reddition de comptes relative au projet de garde réalisé ainsi qu'à signer le rapport final au nom de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines.

3.6 Début du service d'avocats avec SBL avocats

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines a accepté l'offre de services de SBL avocats à l'assemblée ordinaire tenue le 3 juin 2024;

ATTENDU QUE la date d'entrée en vigueur n'avait pas été mentionnée dans la résolution 941-06-24;

1022-10-24

IL EST PROPOSÉ PAR Suzie Cantin,

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que le Conseil municipal de Saint-Edmond-les-Plaines mandate officiellement SBL Avocats, à partir du 1er novembre 2024 en tant que conseillers juridiques de la municipalité, pour la durée de 60 mois.

4. RÈGLEMENT ET PROJET DE RÈGLEMENT

4.1 Politique de prévention et de prise en charge du harcèlement psychologique et de la violence à caractère sexuel en milieu de travail

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la *Loi sur les normes du travail* prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines a adopté une telle politique le 6 décembre 2021 (règlement n° 276-2021 et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la *Loi visant à prévenir et à combattre*

le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

ATTENDU QU'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;

1023-10-24

IL EST PROPOSÉ PAR Tony Paré,

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines abroge la politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail adoptée par règlement le 6 décembre 2021 (résolution n° 433-12-21);

QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines adopte la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail.

5. RESSOURCES HUMAINES

5.1 Nomination d'une greffière-trésorière adjointe

CONSIDÉRANT QUE le poste de greffière-trésorière adjointe est essentiel au bon fonctionnement administratif et financier de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le poste de greffière-trésorière adjointe est essentiel pour soutenir la gestion des affaires municipales, en assurant la continuité des services en l'absence ou en soutien du greffier-trésorier;

1024-10-24

IL EST PROPOSÉ PAR Marlène Deschesnes,

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal nomme Danielle Bernard au poste de greffière trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines.

5.2 Embauche d'un employé aux travaux publics

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines doit pourvoir un poste au sein de son service des travaux publics afin d'assurer l'entretien et la maintenance des infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QUE l'embauche d'un employé aux travaux publics est nécessaire pour répondre aux besoins croissants en matière d'entretien, de réparations et d'améliorations des infrastructures publiques;

CONSIDÉRANT QUE le comité des ressources humaines recommande l'embauche de Vincent Giguère;

1025-10-24 **IL EST PROPOSÉ PAR** Tony Paré,

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal embauche de Vincent Giguère au sein du service des travaux publics de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaine et que Jason Fournier, directeur général, soit autorisé à signer le contrat de travail.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Système d'égout du camping

CONSIDÉRANT QUE le raccordement du réseau d'eaux usées du camping municipal au réseau d'égout municipal est catégorisé priorité 1 au programme TECQ 2019-2024 pour un coût estimé de 130 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées à divers fournisseurs pour la réalisation du projet;

1026-10-24 **IL EST PROPOSÉ PAR** Tony Paré,

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

DE mandater Forestiers A.D. Fortin pour exécuter les travaux d'excavation conformément aux conditions spécifiées dans la soumission au montant de 23 000 \$ plus taxes applicables;

1027-10-24 **IL EST PROPOSÉ PAR** Suzie Cantin,

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

DE mandater Produits BCM pour la fourniture de matériaux conformément aux conditions spécifiées dans la soumission au montant de 25 724.04 \$ plus taxes applicables.

8. URBANISME

8.1 Dérogation mineure pour le 554 chemin Principal

CONSIDÉRANT QUE la demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette dérogation;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure n'affecte pas négativement le voisinage ni les droits des propriétaires voisins, et que celle-ci respecte les principes généraux d'aménagement du territoire;

1028-10-24 **IL EST PROPOSÉ PAR** Carolle Bouchard,

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal de Saint-Edmond-les-Plaines approuve la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 554 chemin Principal, permettant que

La marge arrière du bâtiment puisse être réduite à 3 m alors que le règlement de zonage no 2010-003 en vigueur exige une marge arrière de 6 mètres.

- La somme des marges latérales du bâtiment puisse être réduite à 4.2 m alors que le même règlement exige une somme des marges latérales de 6 mètres.
- Le stationnement puisse être localisé devant la façade avant du bâtiment alors que l'article 15.3.6 du règlement de zonage ne permet pas un empiètement de plus de 3 mètres.
- Les remises puissent être implantées en cours avant avec une marge avant de 2.2 m, alors que l'article 12.4.5 du règlement de zonage ne permet pas l'implantation en cours avant.

9. LOISIRS ET CULTURE

9.1 Demande de commandite du Cercle de fermières

CONSIDÉRANT QUE le Cercle de Fermières de Saint-Edmond-les-Plaines a soumis une demande de commandite auprès du conseil municipal, initialement pour obtenir l'utilisation gratuite du chalet des loisirs dans le cadre de leur 85^e anniversaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît l'importance des activités organisées par le Cercle de Fermières qui favorisent le développement communautaire et la valorisation des savoir-faire traditionnels;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, après examen de la demande, juge approprié d'accorder une commandite sous forme de contribution financière au lieu de l'octroi de la salle gratuite;

1029-10-24

IL EST PROPOSÉ PAR Josée Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal de Saint-Edmond-les-Plaines approuve une commandite de 100 \$ sous forme de chèque en faveur du Cercle de Fermières de Saint-Edmond-les-Plaines, au lieu de la mise à disposition gratuite du chalet des loisirs, en appui à leur 85^e anniversaire.

10. AFFAIRES NOUVELLES

10.1 Broyage asphalte

CONSIDÉRANT QUE les travaux proposés répondent aux exigences d'admissibilité pour l'utilisation des fonds disponibles de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

CONSIDÉRANT QUE le comité des travaux publics ont évalué et recommande fortement le broyage de l'asphalte du 661 au 716 chemin Principal, afin de retirer la couche endommagée;

1030-10-24

IL EST PROPOSÉ PAR Josée Lavoie;

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal de Saint-Edmond-les-Plaines refuse la réalisation des travaux de broyage d'asphalte, tel que proposé, en raison de l'état actuel de la chaussée qui ne justifie pas de telles interventions.

10.2 Ponceaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux proposés répondent aux exigences d'admissibilité pour l'utilisation des fonds disponibles de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

CONSIDÉRANT QUE le comité des travaux publics ont évalué et recommande le remplacement du ponceau à l'intersection de la rue Savard-Bernard ainsi que le remplacement du ponceau T038;

1031-10-24 **IL EST PROPOSÉ PAR** Carolle Bouchard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal de Saint-Edmond-les-Plaines autorise Le remplacement des ponceaux, tel que recommandé par le comité des travaux publics pour un montant approximatif de 11 376\$ + taxes applicables.

10.3 Rechargement et profilage de fossés rang 10

CONSIDÉRANT QUE les travaux proposés répondent aux exigences d'admissibilité pour l'utilisation des fonds disponibles de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

CONSIDÉRANT QUE le comité des travaux publics ont évalué et recommande le rechargement et de faire du profilage de fossés au rang 10;

1032-10-24 **IL EST PROPOSÉ PAR** Suzie Cantin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal de Saint-Edmond-les-Plaines autorise le rechargement et le profilage de fossés, tel que recommandé par le comité des travaux publics.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions ont été posées et répondues.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1033-10-24 **IL EST PROPOSÉ PAR** Carolle Bouchard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la présente assemblée soit et est levée à 20 h 48.

Martial Gauthier,
Maire

Jason Fournier,
directeur général et greffier-trésorier

« Je, Martial Gauthier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».